

Inscription aux studios de répétitions

• Avant la réservation

Un responsable, musicien individuel sera désigné par le groupe pour être le seul interlocuteur à interagir avec le personnel des Abattoirs. Il sera le garant de la bonne utilisation des locaux de répétitions tel que décrit plus bas, et du paiement des cotisations.

Nom du groupe :

Date de formation :

Style/Influences :

NOM DU RESPONSABLE DU GROUPE:

Nombre de musiciens :

Nom	Prenom	CAPI	DEPARTEMENT	TÉLÉPHONE	MAIL	INSTRUMENT

• Avant la réservation

Les réservations des créneaux de répétition se font par tranches de 2h minimum. Elles se font d'un commun accord entre les musiciens et le régisseur principal des studios des Abattoirs, au plus tard le 15 du mois précédent, soit :

- en direct
- par téléphone au 06 86 48 52 69 (ou 04 74 19 14 20 et demander à parler au régisseur principal des studios)
- par mail à studio@lesabattoirs.fr

La réservation devra être impérativement accompagnée du règlement avant le début des répétitions.

ATTENTION : Seul le paiement valide les réservations et toutes les répétitions doivent être réglées d'avance. Le règlement des répétitions peut se faire par CB, soit directement auprès du régisseur principal des Studios, soit par téléphone, mais également par chèque à l'ordre du Trésor Public ou en espèces, en appoint uniquement. Et l'ensemble des réservations est remis en un seul paiement.

Éléments à joindre obligatoirement à cette inscription :

- Chèque de garantie d'un montant de 100 EUROS à l'ordre du Trésor Public (Le chèque ne sera encaissé qu'en cas de dégradation constatée à la suite d'une mauvaise utilisation des locaux ou du matériel mis à disposition).
- Une attestation de responsabilité civile par musicien (Généralement incluse dans l'assurance logement ou automobile).

• Annulation

En cas de force majeure, merci de nous avertir dans tous les cas. L'annulation doit être faite 7 jours avant la répétition. Passé ce délai, les heures réservées ne seront pas récupérées.

• Les tarifs

Le tarif horaire des répétitions diminue en fonction de la quantité d'heures réservées en une fois :

De 2h à 10h de réservations : **13 Euros par groupe pour 1h**

De 12h à 20h inclus de réservations : **10 Euros par groupe pour 1h**

Au-delà de 22h de réservations : **8 Euros par groupe pour 1h**

• Utilisation des studios

ATTENTION : les temps d'installation et de démontage sont inclus dans la durée du créneau de répétition.

Le bar n'est ouvert que les soirs de concert et non accessible à toute personne en dehors du personnel des Abattoirs. **Frigo, cafetière et autres ne sont pas à disposition.**

La nourriture et les boissons alcoolisées sont interdites dans l'enceinte des studios. Un espace peut être mis à disposition, généralement l'espace Catering. Pour des questions de sécurité et d'assurance, la présence de personnes extérieures au groupe n'est pas permise sans nous en informer.

Le stationnement des véhicules doit s'effectuer sur les emplacements autorisés et ne pas entraver l'entrée des Studios. Aucun véhicule ne doit être présent dans l'enceinte de la SMAC Les Abattoirs les soirs de concerts et plus généralement les jours d'exploitation de la structure (montage, balances, travaux, etc.).

Le Groupe s'engage à prendre connaissance des règles de sécurité et des consignes d'utilisation des équipements affichées dans les studios, et à les respecter.

Engagement du responsable du groupe :

Je soussigné(e) :

reconnais avoir pris connaissance du code d'utilisation des studios et m'engage en mon nom

et au nom de celui de mon groupe :

à le respecter et à en faire respecter les clauses.

Fait à Bourgoin-Jallieu, Le :

Signature :

.....
• © RÉGIE SMAC LES ABATTOIRS 2025

Représentée par : Dorian Maillet en sa qualité de Président de la Régie.

Siret : 200 010 783 00013

APE : 90.01 Z

TVA Intracommunautaire : FR 61200010783

Licences : L-R-24-2291 / L-R-24-2314 / L-R-24-2313